



Grain de sel du sociologue

Pouvoir symbolique et société politique : De la rupture du contrat social sénégalais

L'expression contrat social sénégalais vient de D Cruise O'Brien qui désigne, par ce concept, la source du lien entre le pouvoir politique central de l'État et la société civile sénégalaise. Lequel contrat s'est instauré pendant l'époque coloniale dans les rapports entre les gouverneurs de la métropole et les confréries musulmanes, ensuite, à partir des indépendances, avec les présidents locaux.

À l'origine, ce fameux contrat ambitionnait de faciliter l'administration des communautés indigènes par l'intermédiaire des marabouts qui avaient acquis une légitimité auprès des masses. Ainsi apparaissaient-ils, aux yeux de l'administrateur colonial, comme des alliés stratégiques pouvant jouer le rôle d'intermédiaire avec les administrés.

À partir des indépendances, le gouvernement local n'est pas parvenu à régler la nature problématique des relations entre l'État et la société civile pour une gouvernance directe des communautés dans le cadre d'un contrat social endogène et assumé. Donc, le maintien des relations d'alliance avec les pouvoirs maraboutiques s'impose, ne serait-ce que pour accéder au pouvoir ou le conserver.

Par contre, les formes et buts de la collaboration marabouts/pouvoirs publics locaux ont changé. Si, pendant le temps colonial, les gouverneurs s'alliaient les pouvoirs maraboutiques pour des raisons d'efficacité administrative (obéissance aux commandements de la métropole) ; à partir des indépendances, le contrat social a mué en alliances politiciennes (recherche de l'électorat) et clientélistes (échanges de services) entre pouvoirs publics locaux et oligarchies maraboutiques. Ainsi le contrat social est-il passé de « la collaboration réaliste des cheikhs au clientélisme ou à la négociation des successeurs », pour parler comme Saliou Dramé.

C'est ainsi que Léopold Sédar Senghor a eu à bénéficier de forts appuis chez les Murid et Tijaan (Fallou Mbacké et Babacar Sy). Son successeur, Abdou Diouf, également (Abdou Aziz Sy dit Dabakh, Abdou Lahat Mbacké). Abdoulaye Wade pareil (Saliou Mbacké et Mansour Sy, Abdou Aziz Junior, Cheikh Tidiane Sy. Aujourd'hui, Macky Sall bénéficie des soutiens de la plupart des familles maraboutiques redevables de son projet de modernisation des villes religieuses.

Très souvent, les alliances politiques des marabouts se sont confondues avec les conflits de succession dans les familles maraboutiques, au point que les Califes sont souvent favorables au régime, alors que leurs détracteurs se rangent du côté de l'opposition. Dans ce jeu d'alliances et de rivalités, il est des marabouts qui ont prédit la victoire de leaders politiques sans que leur légitimité en soit entachée. C'est le cas de Mansour Sy de Tivaouane en 2000 en faveur de Diouf. Cheikh Béthio l'a fait pour Abdoulaye Wade en 2007 et 2012 sans succès. Modou Kara Mbacké l'a fait en 2000 en faveur de Diouf sans succès. Il affirmait avoir vu en songe Sëriñ Tuuba lui annoncer la victoire éclatante de Diouf.

À ce jour, le contrat social marqué par une relation clientéliste et politicienne semble continuer de prévaloir dans les rapports entre pouvoirs publics et marabouts. À cet effet, l'actuel président est parrainé par la plupart des familles maraboutiques. En particulier, Tivaouane, où la majeure partie de la *zawiya* mère est avec lui, le soutenant dans toutes les échéances, par des prières et *ndigels* aux talibés. Lors de la dernière présidentielle, un guide religieux de Tivaouane a publiquement déclaré que tout *taalibe* Tidjane affilié à la branche de Tivaouane qui ne voterait pas pour Macky Sall aurait trahi son pacte avec El Hadji Malick.

Abdou Aziz Sy dit Al Amin a soutenu Macky Sall sa vie durant. Avant sa mort, il a enjoint son successeur ainsi que ses frères, fils et neveux de ne pas rompre l'alliance avec le Président Sall. Un legs vivifié par son successeur et par l'actuel porte-parole de la famille. Ces deux autorités de la *Tidjaniyya* de Tivaouane affichent leur alliance au régime, le soutiennent lors des joutes électorales. Leurs déclarations en faveur du pouvoir sont parfois objet de commentaires désobligeants de la part de taalibe et de l'opinion publique qui les mettent en garde contre toute intrusion dans les droits politiques et citoyens des *taalibe*.

Tivaouane se sent redevable du président Macky Sall et lie son soutien en sa faveur à ses réalisations et à une obligation pour tout musulman, d'obéir et de respecter le pouvoir en place. Ainsi, cette idéologie de collaboration motive l'alliance de Tivaouane avec les pouvoirs publics.

De plus, selon la même idéologie, on ne doit corriger une autorité en public. Cette théorie motive certains marabouts dans leur silence sur les dérives des pouvoirs publics. Pourtant, une tradition prophétique stipule que le « Meilleur des Martyrs est le fait de dire la vérité à un souverain injuste ». De surcroît, les versets coraniques qui exigent le respect à l'autorité parlent de l'autorité qui agit au nom de l'Islam. Et l'obéissance est limitée aux ordres équitables et justes. À défaut, le musulman n'est pas tenu d'obéir à un pouvoir injuste, à moins qu'il soit dans une situation de faiblesse à l'instar des fondateurs de confréries qui ont accepté d'obéir au pouvoir colonial par réalisme et par accommodation, pour peu qu'ils ne pouvaient faire autrement sans risquer d'être éliminé comme leurs prédécesseurs. C'est le cas, semble-t-il, de Maodo, de qui Amadou Sall dit qu'il a adopté vis-à-vis du colon une idéologie de cohabitation et non de collaboration. Ainsi soutient-il à travers les propos suivants :

Maodo était placé dans une situation où il ne pouvait s'opposer ouvertement aux projets des blancs sans entraver la marche de l'Islam et l'exercice du droit musulman. Il fallait donc ruser avec la force étrangère en place pour l'emmener à ne pas heurter frontalement ceux qui brandissaient la cause de l'Islam. Dans cette stratégie, Maodo était l'un des rares marabouts, sinon le seul à avoir fait étalage d'une grande civilité à l'époque et à atteindre une réussite telle que ses contemporains et l'autorité d'alors en place ne tarissaient d'éloges à son égard ».

De ce point de vue, on ne sait d'où les marabouts de Tivaouane pourraient tirer leur idéologie de la collaboration qu'ils justifieraient par la tradition de leur *hadara*, étant donné que le fondateur, lui-même, était dans une autre logique. Également, il est une tradition prophétique qui recommande au musulman d'être conscient de sa responsabilité ici-bas, de s'insurger contre le mal et de militer pour le bien, qu'il doit assumer, selon ses possibilités, par la force et l'autorité, par la parole et le discours qui porte. S'il est dépourvu de force et de capacité d'influence par le discours, qu'il se mette en colère contre le mal. Voici les propos du prophète Mohamed : « Si l'un d'entre vous constate le mal, qu'il le change de sa main. S'il ne le peut, qu'il le change avec sa langue. Sinon, qu'il le change avec son cœur. »

Une autre tradition prophétique va plus loin en affirmant que « les savants sont héritiers des prophètes tant qu'ils ne sont pas alliés avec les rois ». De ce point de vue, il semble difficile de retrouver des sources religieuses, tant dans l'Islam, le soufisme que la vie

et les œuvres des fondateurs, pour justifier la posture clientéliste des marabouts contemporains vis-à-vis des pouvoirs publics.

Mais plutôt, les marabouts ne se gênent pas d'afficher leur affiliation en faveur des pouvoirs en place en raison de motifs liés à la gestion du patrimoine de leur confrérie. Ils obtiennent aussi, à travers cette alliance, des avantages matériels et symboliques de la part des pouvoirs publics¹. Ainsi ignorent-ils toute notion de base sur l'intérêt général. Ils se comportent comme des chefs de famille tout en portant la casquette de chefs religieux sans pour autant représenter ni les intérêts de la religion, ni ceux matériels et moraux de leurs disciples. Pénétrant dans la société en défendant les masses opprimées contre les pouvoirs politiques, le pouvoir confrérique se consolide en défendant les pouvoirs publics au détriment des peuples.

Dans cette perspective, Abdou Aziz Mbacké Majalis, petit-fils d'Ahmadou Bamba, recommande, à l'occasion d'une récente interview accordée à des médias de la place, aux marabouts et leaders religieux d'envergure d'être plus exigeants envers les hommes politiques, de rester équidistants entre les camps en compétition et de ne plus se contenter des réalisations d'infrastructures dans les foyers religieux pour monnayer leur soutien au régime. Mais d'élargir leur grille d'appréciation sur la mission de l'État à d'autres aspects, dont la gestion des deniers publics, le respect des règles de bonne gouvernance, l'assistance apportée aux couches défavorisées, la préservation de nos valeurs culturelles et sociales, etc.

Il reconnaît que les blocages dans certains projets des confréries surtout pour Touba sont liés aux comportements des élites confrériques qui se confondent aux politiciens en suivant leurs propres intérêts. Ce qui sape la légitimité des confréries et des marabouts.

En fait, cette tendance à l'instrumentalisation du religieux fait que les pouvoirs publics ne voient pas l'intérêt de travailler pour l'intérêt général en vue d'accéder au pouvoir ou y demeurer. Cette situation tend à confiner l'action politique dans un système chronique de clientélisme et de corruption dans le cadre d'une mafia politico-religieuse. Elle dévie l'agenda politique, de l'art de servir la cité, à l'art de se servir de la cité au profit d'une minorité et au détriment des masses populaires. Par cette posture, les marabouts mettent en jeu leur légitimité, car comme le pense Alexis de Tocqueville « *La religion ne saurait donc partager la force matérielle des gouvernants, sans se charger d'une partie des haines qu'ils font naître* ».

Dans cet ordre d'idées, étant donné que le contrat social sénégalais était fonction de la confiance placée par le disciple en son marabout, que deviendrait-il si le disciple décidait de prendre son destin politique en main ? Pour Alexis de Tocqueville, le pouvoir religieux se fragilise en s'unissant avec les puissances politiques. Et en s'alliant avec elles, il ne pourrait manquer de mourir si le pouvoir politique décline.

Des auteurs nous ont précédés sur l'interrogation de l'avenir de ce contrat social sénégalais face aux changements contemporains. Donald Cruise O'Brien, dans un article récent, invite à réexaminer le contrat social à l'aune des temps et des régimes face à l'émergence d'une jeunesse en rupture totale ou partielle avec le pouvoir religieux ou profane.

Babaly Sall décrit le processus du contrat social sénégalais et annonce la remise en cause du pouvoir d'intercesseur des marabouts auprès des disciples vis-à-vis de la société politique au vu des mutations sociales.

Pendant très longtemps, a fonctionné au Sénégal, un pacte tacite dont les contractants étaient d'une part, l'État et ses élites politiques et d'autre part, les chefs religieux et leurs disciples. Dans ce contrat, les dividendes immédiats et matériels étaient engrangés par les élites politiques et les chefs religieux. Mais les mutations profondes qui ont affecté les populations, la transformation de certains guides religieux en hommes d'affaires, l'éveil des consciences au sujet des obligations réciproques entre le marabout et le disciple et au sujet des limites de ces obligations, ont remis en cause l'intercession politique des guides religieux. Une telle remise en cause oblige les contractants à réfléchir sur le réaménagement du contrat.

Et, même s'il faut reconnaître l'évidence de cette remise en cause progressive du contrat social sénégalais, il est aussi bon de préciser que nos prédécesseurs l'ont soutenu avec approximation, sans appui d'aucune enquête scientifique auprès des concernés. Ce que nous avons tenté autant que faire se peut dans cet article. Et les résultats actent une perte de légitimité morale, sociale et politique des marabouts auprès des disciples au fil des générations et l'effacement progressif du contenu charismatique de la fonction maraboutique. Ainsi, le contrat social semble sombrer vers la rupture en raison de la libération progressive des citoyens disciples du joug des marabouts qui oblige l'État à traiter directement avec les

citoyens. Et alors, il ne pourra plus obtenir caution pour ses fautes de gouvernance vis-à-vis de la société civile qui, au quel cas, entre en conflit avec lui.

À cet égard, la problématique de la rupture du contrat social sénégalais se pose avec acuité et ses conséquences sur l'avenir du pays sont inévitables. Ainsi semble-t-il légitime de s'interroger sur l'avenir du Sénégal face à la crise de l'Islam confrérique entre déclin ou déclic de l'histoire.

Docteur Cheikh Tidiane MBAYE

Enseignant vacataire à l'UVS et à l'UCAB

DG Cabinet L'œil du sociologue

Responsable pédagogique CLUB RMS

Président Think Tank GARAB